

# **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **du MERCREDI 15 JANVIER 2025 A 17H00**

Présents : MM. CONSTANT B., CHARVET C., RANCHIN C. et Mmes RANCHIN M.-J.,  
CONSTANT M., SANCHEZ M., MOLLIER C. et MONNIER C.

Absents : M. MOURARET A. et Mme GRATADOU E. (pouvoir à Mme RANCHIN Marie-Jo)

Secrétaire de séance : Mme Muriel SANCHEZ

Heure de début : 17h05

Ordre du jour :

**Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 6 décembre 2024**

VOTE :

Pour 9

Contre

Abstention

## **1/ BP de la Commune : autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025**

À la suite du passage en M57, les restes à réaliser ne font plus l'objet d'un vote du Conseil municipal.

Il est tout de même nécessaire de délibérer pour inscrire des crédits sur certains comptes de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025 (article L1612-1 du CGCT).

En voici le détail :

Compte 21838 opération 17 : 5 000 €

Compte 2188 opération 21 : 1 500 €

Compte 2188 opération 26 : 8 000 €

Compte 2152 opération 44 : 1 500 €

Compte 2031 opération 51 : 10 000 €

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement détaillées ci-dessus avant le vote du budget primitif 2025. Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption. Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents s'y rapportant et nécessaires à son exécution.

VOTE :

Pour 9

Contre

Abstention

## **2/ Régie parkings : mise à jour des modes de paiement**

Depuis la création de la Régie Parkings en 2009 plusieurs délibérations ont été votées afin de la compléter ou de la modifier. La dernière délibération date du 11 avril 2024. Il est nécessaire de modifier l'article 6, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025, comme suit :

ARTICLE 6 : Les recettes désignées aux articles 4 et 5 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

1° : en numéraire (espèces) ;

2° : par chèque postal ou bancaire à l'ordre de la Régie Recettes des Parkings de Balazuc ;

3° : par carte bancaire.

Elles sont perçues contre remise à l'usager d'un ticket ou d'un reçu.

Le Conseil municipal accepte les modifications ci-dessus énoncées et décide que cette délibération prend effet au 1<sup>er</sup> mars 2025.

VOTE :

Pour 9

Contre

Abstention

### **3/ Régie administration générale : mise à jour de la régie**

À la suite du rejet de plusieurs encaissements par le SGC d'Aubenas sur la régie administration générale de Balazuc, il convient de compléter l'article 1 en précisant les différents objets de la régie et les imputations affectées à chaque objet et de rectifier l'article 4 sur les moyens de paiement.

Le Conseil municipal, décide de :

- Modifier l'article 1 de la délibération du 14 octobre 2022 portant modification de l'objet de la régie administration générale comme suit :

Article 1 : Il est institué une régie de recettes regroupant les régies de recettes cantine (compte 7067), garderie (compte 7067), photocopies, cadastre, Point I et Manifestations existantes (compte 7088) et incluant les recettes des diverses participations versées à la Commune pour les panneaux de la SIL (compte 1328 opération 44), le dépliant (compte 75888) et le repas de Noël (compte 75888) ainsi que les recettes afférentes à la vente des concessions du cimetière (compte 70311), les remboursements effectués par les assurances (compte 75888), à toutes les locations salle polyvalente, logements, terrains... (compte 752) et aux dons (compte 756).

- Rectifier l'article 4 de la délibération du 14 octobre 2022 comme suit :

Article 4 : Les recettes désignées à l'article 1 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants : numéraires (espèces) et chèques bancaires ou postal à l'ordre de la régie d'administration générale de Balazuc. Elles sont perçues contre remise à l'utilisateur d'un ticket ou d'un reçu.

VOTE :

Pour 9

Contre

Abstention

### **4/ Divers**

Heure de clôture de la séance : 17h30

Le Maire,

Bernard CONSTANT

La Secrétaire de séance,

Muriel SANCHEZ